

AVIS PUBLIC

ORDONNANCES

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné que lors de sa séance ordinaire du 3 février 2015 à 19 h, le conseil d'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve a édicté les ordonnances suivantes :

A – Ordonnances relatives aux événements prévus dans le « Tableau des événements sur le domaine public 2015 (partie 3) » :

1. Ordonnance ORD2715-010 permettant la vente d'articles promotionnels, la vente de nourriture et de boissons alcoolisées ou non, ainsi que la consommation des boissons alcoolisées sur le domaine public (*Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public*, R.R.V.M., c. P-1, art. 3 et 8);

2. Ordonnance ORD2715-011 permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur (*Règlement sur le bruit*, R.R.V.M., c. B-3, art. 20);

B – Ordonnance relative à l'ajout d'un concessionnaire à la liste des émetteurs de licences de chiens et de chats :

3. Ordonnance ORD2715-012 modifiant la liste des émetteurs de licences de chiens et de chats, (*Règlement autorisant la conclusion d'ententes avec des concessionnaires pour la délivrance de licences pour chiens et chats et l'application des dispositions pertinentes du Règlement sur le contrôle des chiens et autres animaux*, 99-254, modifié par 00-195);

Les ordonnances ci-dessus mentionnées peuvent être consultées à la mairie de l'arrondissement située au 6854, rue Sherbrooke Est, durant les heures normales d'ouverture.

DONNÉ À MONTRÉAL, CE 10^E JOUR DE MARS 2015

Monsieur Magella Rioux
Secrétaire d'arrondissement